

LE MANDRÉEN



Illustration :  ODILE BERTRAND : www.odilebertrand.com





Edito

Je vous présente, au nom de toute l'équipe municipale, mes meilleurs vœux en vous souhaitant une excellente année et surtout une bonne santé. Que cette année 2019 soit belle, douce et agréable pour chacune et chacun d'entre vous, pour vos familles pour vos proches.

Je remercie chaleureusement les élus qui s'investissent à mes côtés, et je suis fier et heureux de notre travail accompli au service de la commune.

Je tiens également à mettre en avant toutes les associations de notre commune en soulignant leur importance dans notre vie communale. C'est grâce à elles que se tisse le lien social, culturel entre toute la population et les générations.

Je n'oublie pas non plus nos commerçants et artisans, qui maintiennent dans notre village une activité commerciale et de services de grande qualité, qu'ils en soient tous remerciés. Je tiens également à remercier toutes celles et ceux qui se sont investis pour réaliser ces belles animations pour les fêtes de fin d'année, qui ont été très appréciées par petits et grands. Merci également au personnel municipal, pour son dévouement au service de la commune.

Enfin, j'ai une pensée sincère et chaleureuse envers tous ceux qui traversent des moments douloureux, et en particulier pour les familles des victimes de Strasbourg.

Cette année sera consacrée au démarrage des travaux de la propriété Fliche Bergis qui représentent un investissement important à la fois financier et humain pour une commune comme la nôtre, mais qui concrétisent aussi un projet à la hauteur de nos ambitions, celle d'offrir une telle structure à notre jeunesse mandréenne et celle de conserver, protéger et embellir une partie du patrimoine communal. Soyez assurés que la municipalité reste attachée et mobilisée pour le développement et l'attractivité de notre commune.

Je vous souhaite très chaleureusement une belle et heureuse année 2019.

Le Maire,
Gilles VINCENT

LE MANDREEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

DISPONIBLE SUR www.ville-saintmandrier.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : GILLES VINCENT

RÉDACTION, CRÉATION GRAPHIQUE,

MISE EN PAGE : SERVICE VIE DE LA CITÉ

CRÉDIT PHOTOS : PATRICK LECONTE - LYDIA FOURNIE

PHOTO DE COUVERTURE : ODILE BERTRAND

IMPRIMERIE JOUBERT - 06517 CARROS

SOMMAIRE

Page 2	EDITO - Agenda
Page 3-4	Actualités Municipales
Page 5	Environnement, Santé publique
Page 6	Libre Expression
Page 6-7-8	Jeunesse - Sports - Associations

Vous venez de vous établir à Saint-Mandrier ?
Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis au Cabinet du Maire.

AGENDA

JANVIER

- Jusqu'au 6** Exposition du concours de crèches et couronnes de Noël au domaine de l'Ermitage.
- Le 3** Atelier culinaire pour enfants à 14 h 30, domaine de l'Ermitage - Inscription gratuite au 06.27.25.42.74, organisé par la Mandréane.
- Le 6** Vide grenier du Village.
- Le 7** Don du sang, de 8 h à 12 h 30, salle des Fêtes Marc Baron.
- Le 11** Vernissage de l'Exposition Flamants Roses au Domaine de l'Ermitage à 18 h 30.
- Le 18** Conférence " Les salins d'Hyères et leurs flamants", à 18 h 30, domaine de l'Ermitage.
- Le 19** Loto organisé par les Bruissements de Saint Mandrier à 15 h 30, salle des Fêtes Marc Baron.
- Le 20** Vide grenier du Pin Rolland.
- Le 20** Théâtre "Aime moi si tu peux" à 17 h, théâtre Marc Baron - Tarif : 12 €, 10 € étudiant - Réservation au 06.19.98.07.10.
- Le 25** Vernissage de l'exposition "RHIZA" de Baptiste DA SILVA à 18 h 30, Galerie Rancilio.
- Le 26** Loto organisé par l'Association Pin Rolland Marégau Vert-Bois, à 15 h, salles Myrte et Arbusces.
- Le 27** Théâtre : "Presqu'en scène", par la Compagnie Presqu'île en scène, à 17 h, théâtre Marc Baron - Entrée libre, réservations au 06 01 84 09 83.

FÉVRIER

- Le 2** Théâtre : "Presqu'en scène", par la Compagnie Presqu'île en scène, le 2 janvier à 20 h 30 et le 3 janvier à 17 h, théâtre Marc Baron - Entrée libre, réservations au 06 01 84 09 83.
- Le 9** Visite des Salins de Hyères - Départ de Saint-Mandrier en bus à 9 h 00 - Réservations obligatoires au 04 94 11 51 75.
- Le 10** Théâtre "Le Journal d'un fou" de Nicolas Gogol avec Sylvain ZARLI - Spectacle nommé aux Petits Molières, à 17 h, théâtre Marc Baron avec en parallèle, une exposition des artistes CYRTO et LINA. Tarif : 13 €, réservations au 06 01 09 87 54.

NOS JOIES, NOS PEINES

BONJOUR LES BÉBÉS

FERREIRA CIGLI Livio 30/11/2018

ILS NOUS ONT QUITTÉS

GIRAUD Christian..... 27/11/2018 79 ans
ZEDDA Francine..... 29/11/2018 87 ans
ALIBERT Marcel..... 06/12/2018 88 ans
TAILLON Louis..... 09/12/2018 83 ans
DANIEL Gilbert..... 11/12/2018 91 ans

Vous souhaitez recevoir par mail toutes les informations de la commune, être tenu informé des spectacles, des vernissages, des réunions publiques... ?

Inscrivez vous auprès du service Vie de la Cité en envoyant vos nom, prénom et adresse mail à : vielite@ville-saintmandrier.fr



N'hésitez pas à aimer notre page

"Événements de la ville de Saint Mandrier sur Mer"

PERMANENCE COMMUNALE

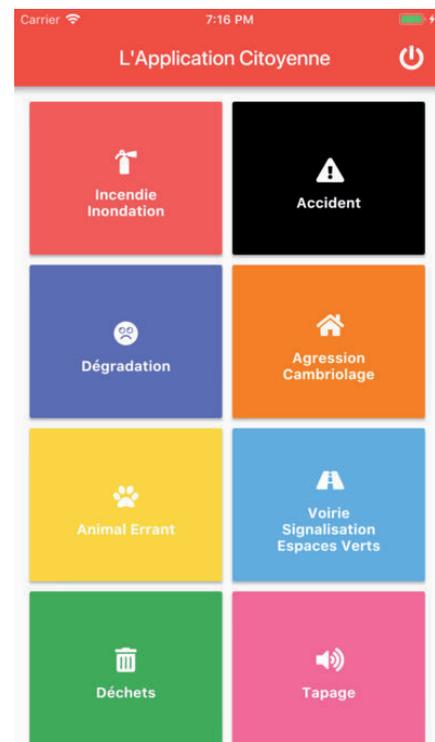
Elle est assurée 7j/7, de 18 h à 8 h par un agent de la police municipale au 06.75.56.02.17.

L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

APPLICATION CITOYENNE

L'application citoyenne, ou soyez acteur de la vie de la commune

Par décision du conseil municipal du 17 décembre 2018, la commune a décidé de solliciter les Mandréens afin qu'ils s'investissent encore plus dans la vie de la commune.



En effet, nous allons contracter avec une société la possibilité de charger une application sur le téléphone qui vous permettra demain de signaler en temps réel les événements listés ci-dessous

Il vous suffira en deux clics de signaler un événement. Dès le 1^{er} clic, nous connaissons votre signalement et vous serez alors localisé. Le 2^{ème} clic vous mettra en relation avec le service compétent.

Ainsi vous participez activement à la résolution de problèmes récurrents ou occasionnels. Alors certes, certains trouveront que c'est une charge supplémentaire pour les services municipaux et je répondrai qu'il appartient justement à la commune d'être à la hauteur pour répondre à ces événements. D'autres répondront que cette application est un « flicage » des habitants, ce qui n'est pas du tout le cas s'agissant d'événements relatifs au fonctionnement de la commune et non de ses habitants.

Nous, nous avons la volonté de mettre les citoyens au cœur de l'action et tant pis pour les mauvais coucheurs qui n'adhéreront pas à cette action citoyenne

Le Maire

Rapport d'activités TPM 2017 : l'année de la transformation

Comme chaque année, Toulon Provence Méditerranée publie son rapport d'activités ; celui de 2017 est le dernier de la communauté d'agglomération, devenue Métropole au 1er janvier 2018.

Retrouvez le Rapport d'Activités dans son intégralité sur : www.metropoleTPM.fr

FERMETURE DE LA DÉCHETTERIE

Jusqu'au 28 janvier 2019

En raison de la réfection du sol et des réseaux, la déchetterie est exceptionnellement fermée.

Les déchetteries de la Seyne, de Six Fours et Ollioules vous seront accessibles sur présentation de votre carte d'accès mandréenne.

Pour tout renseignement complémentaire : 04.94.06.69.75

Le calendrier 2019 des jours de collecte est disponible sur www.ville-saintmandrier.fr rubrique Environnement.

PERMANENCES DU RÉSEAU MISTRAL
Le matin, de 8 h à 12 h



- **Lundi 21 janvier :**
Parking boulangerie du Pin Rolland
- **Samedi 26 janvier :**
Place des Résistants



RECENSEMENT
de la population 2019
www.le-recensement-et-moi.fr

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos questionnaires pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.



C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 4,9 millions de personnes ont répondu en ligne en 2018, soit une économie de plus de 31 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur www.le-recensement-et-moi.fr. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr

LA VIE CULTURELLE

L'année culturelle s'annonce riche à Saint-Mandrier et comme chaque année, la Galerie Rancilio sera un point de rencontre artistique

Nous commencerons l'année avec un jeune artiste mandréen, DA SILVA Baptiste, qui étonnera les visiteurs avec ses installations parfois surprenantes au coeur d'une exposition nommée RHIZA.

C'est autour du thème de la racine que l'artiste a pensé cette exposition. Toutes les oeuvres présentées puisent leur source dans le mot RHIZA racine en Grec comme dans sa symbolique.

Une racine porteuse, évocatrice d'avenir et de soutien mais aussi une racine instable que l'on essaye d'arracher pour se libérer. C'est par différents médiums que l'artiste tricote et questionne cette problématique afin que le regardeur s'interroge sur ses propres racines.

DA SILVA Baptiste, 32 ans, vit et travaille entre Paris et le sud de la France.

"Par l'accumulation et la mise en scène d'objets usuels et quotidiens je sémiotise un espace et invite le regardeur à interagir avec mes créations. À mon sens mes "choses" sont des objets transitionnels qui tentent de questionner l'oeuvre, l'artiste et le spectateur. J'ai choisi comme médium l'humain en quelque sorte m'interrogeant tour à tour sur la trace, la mémoire, l'oubli, la vanité, les inventaires, l'archivage et les sentiments... C'est dans cette dialectique que je travaille, toujours questionner le regardeur par mes installations afin qu'il n'en ressorte non pas



avec une réponse mais au contraire avec ses propres interrogations..."

Diplômé de stylisme et de graphisme à l'Institut Franco Américain de Paris, Atelier Colette Nedelec.

Styliste puis attaché de presse à Paris puis à Bruxelles pour de nombreuses maisons de couture.

C'est en 2012 qu'il décide de remettre en avant sa pratique artistique personnelle.

Exposition du 26 janvier au 10 février 2019.

Nous vous attendons nombreux le vendredi 25 février 2019 à 18 h 30 pour le vernissage de cette exposition.

Les flamants roses des Salins d'Hyères, volent jusqu'à la presqu'île de Saint Mandrier...



Une exposition proposée par la Ville, en partenariat avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée, le Conservatoire du Littoral et la LPO au Domaine de l'Ermitage

Les temps forts :

- **Vernissage le vendredi 11/01/2019 à 18 h 30**
- **Conférence** le vendredi 18/01/2019 à 18 h 30 "Le flamant rose dans tous ses états" par M. Benjamin KABOUCHE, Directeur de la LPO, Délégation Régionale
- **Visite des Salins de Hyères**, le samedi 09/02/2019 matin, départ de Saint-Mandrier en bus à 9 h 00 – Réservations obligatoires au 04 94 11 51 75.

Françoise MONTAGNE
Adjointe au Maire chargée de la Culture

CONCOURS DE CRÊCHES ET DE COURONNES DE NOËL

Palmarès

A l'issue d'une belle cérémonie qui s'est déroulée mardi 18 décembre au Domaine de l'Ermitage, en présence de Monsieur le Maire et de Nicole KUHLMANN présidente de l'Atelier Provençal à l'origine de ce concours toujours aussi apprécié, les heureux lauréats ont été récompensés :

Crèches des Commerçants et institutionnels :

- Pharmacie de la Presqu'île – le Marégu

Crèches traditionnelles provençales :

- 1^{er} prix : Marie Louise DAVIN
- 2^{ème} prix : Charlotte MENARD
- 3^{ème} prix : Anne PUTTI.

Prix spécial du jury : Mathieu MUTZ GAUTHIER (8 ans et demi)

Couronnes de Noël :

- 1^{er} prix : Christelle CAILLOL
- 2^{ème} prix : Maddy LÉGER



Monsieur le Maire et Nicole KUHLMANN, entourés des lauréats du concours de crèches et de couronnes de Noël

À VÉLO : LE CODE DE LA ROUTE S'APPLIQUE !

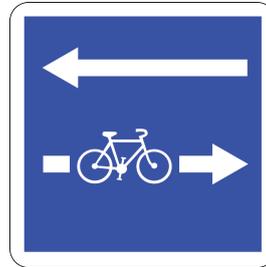
Les cyclistes sont tenus de respecter le code de la route et à ce titre, peuvent être verbalisés par les forces de l'ordre en cas d'infraction.

A défaut d'arrêté municipal et de panneaux spécifiques correspondants, le cycliste doit respecter les mêmes règles que les autres usagers de la route. Il est à noter que le double sens cycliste n'est pas en vigueur sur la commune de Saint-Mandrier.

Lorsqu'il est autorisé sur une commune, le double sens cycliste dans les zones limitées à 30 km/h se présente sous cette forme :



Panneau à l'entrée de la rue en sens unique signalant la possibilité de croiser des cyclistes à double sens.



Lorsque les véhicules débouchent sur une rue à double sens cyclable, ils sont prévenus de la présence possible de vélos dans le sens opposé à celui que peuvent emprunter les véhicules motorisés.

Un marquage au sol ou des ralentisseurs peuvent également être mis en place afin de renforcer la sécurisation des voies.

Les sanctions : **Le cycliste circulant en sens interdit, encoure une amende forfaitaire de 135 Euros.**

VÉLO POUR TOUS

2024 - Le Site du Lazaret ne présentera plus de dangers pour les Mandréens ! (*)

Dés lors, plus rien ne devrait normalement s'opposer à la piste cyclable en bord de mer entre le "village" et le Pin Rolland.

Cette piste cyclable en bord de mer est prescrite par le Plan des Déplacements Urbains (PDU) de la métropole de Toulon Provence Méditerranée et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. Elle a été confirmée en bord de mer par le Tribunal Administratif de Toulon dans son jugement du 18 juillet 2017.

Une réunion publique d'information organisée par l'association "Vélo pour Tous" se tiendra le **samedi 12 janvier 2019** à 17 h, Théâtre Marc Baron à Saint Mandrier sur mer.

Nous y répondrons à vos questions et vous y attendons nombreux.

Un verre de l'amitié permettra de poursuivre ces échanges.

Jean-Marie CANO,
Président

* Une restructuration totale du site devrait alors être terminée. Elle a été confirmée en préfecture lors d'une réunion de la Commission de Suivi de Site du Lazaret. L'arrêté de prescription d'un PPRT doit être prochainement abrogé mais le site restera SEVESO pour le risque de pollution.

MARCHONS VERS L'ÉCOLE

Noël approche et le père Noël est venu Marcher vers l'école, main dans la main avec les écoliers de Saint Mandrier et leurs accompagnateurs.



Propriété Fliche au Pin Rolland : Souvenez-vous :

- le 6 juin 2013, la Cour Administrative d'Appel de Marseille annulait le plan local d'urbanisme approuvé lors du conseil municipal du 1er octobre 2007.

- le 20 novembre 2014, la même Cour décidait l'annulation du permis de construire de la SARL Palmade sur la propriété Fliche : « *Considérant qu'il résulte du jugement du 6 juin 2013 que les parcelles du terrain sont situées au sein d'un espace remarquable ... que le projet de la SARL Palmade est de nature à porter atteinte à cet espace remarquable ... que le permis de construire a été délivré en méconnaissance des dispositions de l'article L.146-6 ...* »

Malgré cela, pour la vente aux enchères de la propriété, la mairie de Saint-Mandrier délivrait **le 25 avril 2016** un certificat d'urbanisme **ne prenant pas en compte les jugements de la Cour Administrative d'Appel de Marseille** concernant cet espace remarquable. Aussi, lors de la vente de la propriété, l'EPFR (Etablissement Public de Financement et de Restructuration) a dû préempter la propriété **au prix fort de 1,507 M€** dont 900 000 € à charge de la commune et donc aux dépens du contribuable mandréen. **Ce montant aurait pu être beaucoup faible si le terrain avait été déclaré inconstructible** conformément aux jugements successifs.

Au final, nous sommes évidemment contents que le site ait été sauvé de l'urbanisation.

Comme pour l'Ermitage à la Coudoulière, autre espace remarquable sauvé de justesse de l'urbanisation, les mandréens peuvent constater que **la mairie de Saint-Mandrier n'a eu de cesse de vouloir construire sur cette propriété**, en accordant des permis de construire ou d'aménager, ou en délivrant un certificat d'urbanisme erroné.

Les élus "Pour Mieux Vivre Tous Ensemble à Saint-Mandrier" vous souhaitent une excellente année 2019. Qu'elle vous apporte santé, satisfaction et bonheur à tous. : **Bruno COIFFIER, Raoul PAPINIO, Severyn LEVY, François CORNU.**

Droit de réponse :

Voilà une nouvelle fois un bel exemple des élus d'opposition PMVTE qui tentent de masquer leur incompétence et leur incapacité à suivre les dossiers municipaux par des arguments fallacieux.

Ceci est d'autant plus grave qu'ils se contentent de reprendre des arguments venant d'une association de protection de l'environnement qui n'a qu'un but, jeter l'opprobre sur la municipalité, surtout si les actions sont en faveur de l'environnement.

Les faits sont là !

Par courrier du 26 septembre 2010, nous avons saisi le notaire en charge de la vente pour lui signaler les décisions du Tribunal Administratif du 9 décembre 2010 et 7 mai 2003. Dans ce courrier, je lui rappelais : « ainsi dans la mesure où le caractère inconstructible de ces zones me semble un élément essentiel à l'adjudication, je vous demanderai d'en faire état. Pour parfaire mes informations, vous trouverez ci-joint copie des jugements ».

S'agissant du montant final, faut-il rappeler que l'Établissement Public Foncier Régional n'a pu se substituer à la commune pour acquérir ce bien que dans l'enveloppe fixée par les services fiscaux dont le montant maximum est de 1 657 000 €, soit à un montant supérieur à celui acquis. La commune a donc acquis la parcelle bâtie pour 900 000 €, auxquels il faut déduire les subventions que nous avons obtenues :

- Région : 200 000 €
- Département : 90 000 €
- TPM : 300 000 €

Soit 590 000 €.

Voilà une belle opération pour la commune, alors qui s'en plaindra ? En tout cas pas les Mandréens.

Au vu de ces éléments probants connus des élus de l'opposition et de l'association de protection de l'environnement, les Mandréens pourraient se poser la question, si ce n'est pas du harcèlement. Mais au lieu de nous démoréaliser, ce genre de discours négatif, au contraire, nous motive pour aller encore plus de l'avant pour améliorer notre cadre de vie que les Mandréens, j'en suis sûr, apprécient.

Le Maire

NOËL 2018, RETOUR EN IMAGES...



La Marche des Lucioles, vendredi 14 décembre au Pin Rolland



En attendant Noël, samedi 15 décembre, place des Résistants



Les fêtes Calendales, dimanche 16 décembre

- Suite à une mutation d'ordre professionnelle ayant nécessité un déménagement, je suis obligé de quitter ma place de conseiller municipal avec regret croyez le bien.
- Un de mes colistiers est prévu de me remplacer je vous rassure.
- Très bonne année 2019 et que tous vos souhaits les plus chers se réalisent.

• **Jean POUMAROUX (Rassemblement Bleu Marine)**

AMICALE POUR LE DON DU SANG BÉNÉVOLE

Le Conseil d'Administration de l'Amicale des Donneurs de sang bénévoles de Saint-Mandrier remercie les donateurs qui ont répondu "présents" sur notre commune et leur présente ses meilleurs vœux pour l'année 2019.

Bonne santé et merci à tous.

Christian AULAGNE
Président

LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La Gymnastique Volontaire a tenu son Assemblée Générale le mardi 4 décembre 2018 à 18 h, Salle Marc Baron.

Les 70 membres présents de l'Association ont renouvelé leur confiance dans les membres du bureau, jusqu'aux prochaines élections dans quatre ans.

La G.V. se porte bien Elle compte plus de 180 adhérents qui se répartissent dans les 10 h de cours donnés par semaine (8 h au village, 2 h au Pin Rolland). La Présidente a remercié les deux animatrices, Patricia LESNE et Valérie CARATINI, pour leur professionnalisme et leurs compétences renouvelées régulièrement par des stages de formation.

Un grand merci à la Municipalité pour son aide logistique (prêt des salles, du bus pour les randonnées)

et matérielle par l'octroi d'une subvention.

L'assemblée s'est clôturée par le pot de l'amitié et un repas au restaurant « Le Bellevue », dans la joie et la bonne humeur.

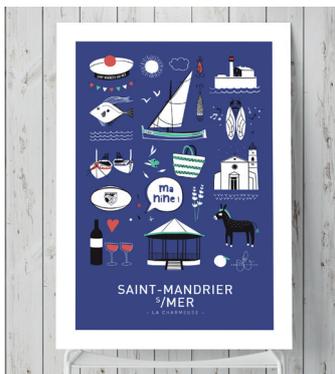
Un nouveau cours est proposé dans le cadre Sport Santé, Sport sur Ordonnance, le vendredi de 14 h à 15 h, Salle Lanerière. Celui-ci est réservé aux personnes ayant des soucis de santé. Animé par une éducatrice sportive diplômée, Valérie. Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous au 06.17.67.31.10.

Yolande ANYCA,
Présidente



ESSOR ÉCONOMIQUE

Odile BERTRAND - Graphic Design



Après avoir parcouru le monde, Odile BERTRAND, a finalement décidé de poser ses valises sur sa presqu'île natale afin de développer son activité.

Graphic designer et Illustratrice, Odile BERTRAND met tout son cœur à créer des visuels au style épuré, graphique et coloré, un brin rétro.

Son univers se décline à merveille sur une large gamme de produits : papeterie (affiches, cartes, faire-parts...), textiles (sacs, pochettes, t-shirts...), objets de décoration et accessoires.

Vous pouvez retrouver ses créations et commander sur :

- www.odilebertrand.com
- Instagram : #odile.bertrand
- Facebook : @odilebertrand.graphicdesigner
- www.etsy.com/fr/shop/odilebertrand

ASSOCIATION PIN ROLLAND MARÉGAU VERT-BOIS...

Un mois de janvier 2019 chargé

- Le **samedi 5 janvier**, notre galette des Rois à 16 h salles Myrte et Arbusées, gratuite pour les adhérents.
- Le **dimanche 13 janvier**, notre assemblée générale salle Marc BARON à 11 h, suivie d'un repas dansant.
- Le **samedi 26 janvier**, notre LOTO à 15 h, salles Myrte et Arbusées - 1 carton, 5 € - 3 cartons, 10 € - la plaque, 15€ - Ouvert à tous

André DE BROSSARD
Président

LE SOUVENIR FRANÇAIS

Galette des Rois

Le Souvenir Français Comité de Saint Mandrier organise sa galette des rois dans la salle Bailli de Suffren le **dimanche 27 janvier 2019** à partir 14 h 30, réservé aux adhérents.

Tarif non adhérents : 5 € par personne .

Inscriptions avant le 20 janvier.

Tél : 07 67 69 62 07

Marie-Christine MARTIN,
Secrétaire

AÏKIDO JAC

Des cours découverte gratuits

Pour la nouvelle année, l'Aïkido JAC de Saint-Mandrier, sous l'égide de la Fédération Française d'Aïkido et de Budo (FFAB), organise des cours gratuits afin de permettre à tous, enfants à partir de 6 ans, ados, adultes seniors... de découvrir cet art martial originaire du Japon.

Jean-Paul FEMENIAS

Journées portes ouvertes

AÏKIDO St Mandrier

COURS GRATUITS

JANVIER 2019



Seniors Mardi 15 Janvier :
De 9H30 à 11H00

Enfants Mardi 15 / Vendredi 18 et 25 :
De 18H15 à 19H15

Adultes Mardi 15 / Vendredi 18 et 25 :
De 19H30 à 21H00

DOJO à côté de La Poste
83430 Saint-Mandrier

Plus d'infos
Tél : 06 17 16 32 98
aikidosaintmandrier@yahoo.fr

Initiations gratuites sous l'égide de la FFAB
© Judo Aïkido Club Saint-Mandrier, association loi 1901.
N° d'affiliation FFAB : 4.10.83.001

Téléthon 2018

Ce 3^{ème} rendez-vous aura vu 5 nouvelles associations nous rejoindre afin de faire de cet événement, un moment de partage et surtout un désir de pérenniser ce moment de générosité.



Cette année la météo a été plus conciliante pour les activités de plein air. Même si le vent n'était pas que celui de l'espoir, il n'a pas empêché les **Boulomanes du Creux Saint Georges** d'atteindre leur but et de démontrer leur générosité.

Dès le vendredi soir à la sortie des écoles du village, des dizaines d'enfants ont pu se défouler sur le parcours sportif qui leur avait été concocté puis se retaper grâce aux succulentes crêpes préparées par les **Ti'Mandréens**.

Dimanche matin, pendant que la dizaine de pilotes des **Vieilles Calandres de Saint-Mandrier** alternaient exposition de maquettes et balades en cortège à travers Saint-Mandrier, une quarantaine de sportifs habitués aux séances mensuelles de Préparation Physique Générale affrontaient avec le sourire les difficultés du parcours mis en place par les coachs de **l'OMJS**.

En parallèle, quelques adhérent(e)s de l'OMJS établissaient sur rameur le premier record local en parcourant 11940 mètres en 1 heure.

C'est le traditionnel sucré-salé ainsi que les crêpes toujours confectionnées par

les **Ti'Mandréens** qui permettaient de conclure cette matinée lors d'un moment de convivialité.

Mais la grande réussite de cette année a été le spectacle offert l'après-midi au square Marc Baron. Une première partie où le rythme des bottes de **Seaside country** et la légèreté des pas des danseuses de **l'École de Danse** se sont succédé, au rythme des applaudissements mérités.

Après une pause pendant laquelle les crêpes n'ont pu, malheureusement, satisfaire tout le monde, c'était au tour des voix et instruments de **Cavalas Underground** de nous enchanter avec cette soul qui nous faisait voyager au chaud.

Marco MARCHINI, accompagné de ses musiciens, a su par sa voix chaude, clôturer cette partie musicale et nous préparer à affronter plus facilement le froid de cette soirée hivernale.

C'est le **Club de Bridge** qui clôturait le programme avec son concours institutionnalisé et la démonstration de la générosité de ses adhérents.

Le tournoi de belote pour les adultes et celui de Uno pour les plus jeunes organisés par **La**

Mandréane, n'ont malheureusement pas eu le succès escompté, en raison d'une mise en place un peu tardive. L'arrivée de nouvelles associations a fait de cette édition une totale réussite avec une récolte en hausse. Tout ceci nous encourage à envisager la prochaine en l'étendant à d'autres collaborations afin que le côté festif soit partagé par le plus grand nombre et les dons en augmentation.

L'OMJS tient à remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin à cette opération 2018. **La mairie et les services techniques** pour tous les moyens mis à disposition, **la Société Générale** pour les lots offerts, **le Foyer des Anciens** pour leur participation financière, **les Arts de la Presqu'île, le Casino, l'épicerie "la Cave Mandréenne" et le Garage du Port** pour les ingrédients apportés.

**Christophe TROIA
et Jean-Pierre MATTHIAS
OMJS**



FIGURES DU VILLAGE DE JANVIER

La Fédération Cavalas vous souhaite une belle et heureuse année !

Pour inaugurer les « Figures du village » 2019, nous vous donnons rendez-vous le **19 janvier à 12 h 30, sous le kiosque** de la place des Résistants, pour un moment convivial à la découverte de la photographie qui met en lumière les éducateurs de l'école de foot Raymond SOLER et Emmanuel SEVA alias « Manou ».

Vous pourrez retrouver leur photo durant tout un mois sous le kiosque et comme toujours, vous retrouverez l'intégralité des « Figures du village » sur notre site : www.federationcavalas.com !

Nous vous attendons nombreux le 19 janvier pour un moment d'échange et de convivialité autour de cette nouvelle inauguration des « Figures du village » !

La Fédération Cavalas



Figures du village du mois de Décembre.
À gauche, le père François HATEM, prêtre de Saint-Mandrier-sur-Mer de 2008 à 2014.
À droite, le père Jacques GAUTIER qui lui a succédé.
Copyright Lucia GOHAUD.